

Plénière

La place des collectivités territoriales dans la diplomatie globale

Vendredi 17 juillet, 11h45-13h00
Centre de conférences ministériel, Paris

Objectifs :

- Présentation des nouveaux enjeux de la coopération décentralisée, ses orientations et ses outils, dans un contexte de transition 2015-2016 (réforme territoriale notamment).
- Témoignages de cas concrets sur l'action économique extérieure des collectivités territoriales.
- Mise en relation des interventions avec le rôle des SCAC dans la valorisation de l'expertise des collectivités territoriales et pour soutenir le développement de leurs coopérations.

Intervenants :

- **Jean-François Benon**, directeur général du Comité d'expansion économique du Val d'Oise (CEEVO) ;
- **Aurélien Lechevallier**, délégué général aux relations internationales de la ville de Paris.

Modération :

- **Bertrand Fort**, délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales de la DGM du MAEDI.

Synthèse des échanges :

• Introduction de Bertrand Fort

M. Fort a rappelé l'intégration inédite du rôle des collectivités territoriales dans le texte issu de la **Conférence des Nations unies sur le financement du développement à Addis-Abeba le 13 juillet 2015**. Il a ensuite rappelé que les dernières **interventions du Président de la République**, au Forum de l'action internationale des collectivités territoriales à Paris (29-30 juin) et aux sommets mondiaux MEDCOP 21 (Marseille, 4-5 juin) et Climat et Territoires (Lyon, 1-2 juillet), ont confirmé la reconnaissance par l'Etat du rôle indispensable des collectivités territoriales à l'international, en particulier pour les **enjeux climatiques, la mobilité des jeunes, l'aide au développement, l'accompagnement des entreprises et l'attractivité économique et touristique de la France**.

Ces déclarations attestent d'une évolution de la place des collectivités territoriales dans la politique extérieure, avec une attribution de compétences plus forte et une expertise technique renforcée (eau, déchets, assainissement, urbanisme).

La **loi NOTRe** renforce les compétences économiques des régions et des métropoles, mais ne modifie pas les dispositions relatives à l'action extérieure des collectivités territoriales.

L'année 2015 demeure une année de transition pour les collectivités territoriales qui repositionnent leurs stratégies internationales, en les associant notamment à leurs actions économiques. La coopération décentralisée reste un atout fort pour la France, **comme modèle dont l'influence, notamment sur les normes, s'est étendue vers de nombreux pays**.

• Intervention d'Aurélien Lechevallier

M. Lechevallier a exposé brièvement les **priorités de la politique extérieure de la ville de Paris** :

- le **marketing territorial** et les stratégies de marques participent à la recherche de financements, à attirer l'innovation et à développer les flux touristiques (exemple des marques « ONLY Lyon » et « I Amsterdam »). Paris est en cours de réflexion afin de développer une marque pour la capitale.
- priorités **géographiques** : espace francophone, Europe, grandes métropoles.
- priorités **thématiques** : droits de l'homme, rayonnement culturel et économique, aide internationale (Paris est la première collectivité française sur ce thème avec 6,7 millions d'euros annuels dédiés à l'aide).
- la participation aux **grands réseaux** internationaux et nationaux de collectivités (CGLU, CUF, CEPER, C40, Eurocities, etc.)

M. Lechevallier a précisé que Paris orientait sa politique d'attractivité vers les domaines qui lui sont déficitaires (innovation technologique et écologique). Paris est cependant à l'origine du **premier incubateur mondial pour les entreprises touristiques** (le « Welcolme city Lab »). Mexico a ainsi demandé à la ville son expertise pour son propre incubateur.

M. Lechevallier a enfin rappelé que le **rôle des postes** a été fondamental pour Paris dans ses projets avec Jéricho (coopération sur l'eau) ou New-York (accompagnement de start-ups). M. Lechevallier a insisté sur la

complémentarité du rôle des SCAC et des collectivités, le premier filtrant les informations pertinentes et le second apportant son expertise.

- **Intervention de Jean-François Benon**

Du fait des spécificités du département (1,7 millions d'habitants, aéroports Charles de Gaulle et Roissy, proximité de Paris) la coopération du Val d'Oise a été largement économique. Quatre accords de coopération principaux ont été signés : avec la Préfecture d'Osaka, le district de Pudong (district de l'aéroport international de Shanghai), la Communauté urbaine de Douala au Cameroun et la Province de An Giang au Vietnam.

M. Benon a présenté un **focus sur la coopération avec la Préfecture d'Osaka**, ses réussites et ses atouts :

- une coopération qui a permis **d'attirer 65 entreprises japonaises dans le département** (sur 420 entreprises à capital japonais majoritaire en France) ;
- outre les avantages du territoire (terrains à prix attractifs, hub international, etc.) l'ensemble des acteurs (Conseil départemental, CEEVO, universités, acteurs culturels, etc.) a manifesté une volonté d'agir ensemble durablement ;
- la promotion économique du département est passée par une **politique culturelle et universitaire importante** (favoriser la mobilité des chercheurs et des étudiants entre les territoires de coopération, diffuser les compétences du Val d'Oise en matière de recherche et développement).

M. Benon a donné l'exemple de la récente implantation de l'entreprise Dento-Kasei à Taverny, qui a choisi le Val d'Oise pour y établir sa première usine de production en Europe, après avoir été séduite par le potentiel du département en matière de recherche et développement, la proximité de Paris et de la Cosmetic Valley.

M. Benon a signalé que le poste a participé activement à la promotion de la coopération culturelle, universitaire et économique entre la Préfecture d'Osaka et le Val d'Oise. Il a souhaité **insister auprès des COCAC sur la nécessité de travailler dans la durée afin de réussir ce type de coopération, et de diversifier les domaines d'action.**

Interventions de la salle

- **Pierre Ménat, ambassadeur pour les régions Midi-Pyrénées et Limousin**

M. Ménat a présenté les missions des ambassadeurs pour les régions (informer les régions des déplacements ministériels et présidentiels, faciliter la communication avec le ministère et les postes, accompagner ou représenter les régions).

Les ambassadeurs pour les régions sont associés à la promotion et au développement des coopérations, notamment économiques, et participent aux procédures de représentation lors de la visite de partenaires étrangers.

- **Jean Peyrony, directeur général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)**

La MOT soutient les collectivités territoriales dans leurs projets transfrontaliers. Elle accompagne la mise en place du programme INTERREG, relaie les besoins du terrain auprès des autorités concernées et formule des propositions politiques et réglementaires.

M. Peyrony a pris comme exemple de réalisation avec les postes le travail effectué entre la MOT et l'ambassade de France en Hongrie dans le cadre d'une coopération transfrontalière avec la Roumanie.

- **Maylis d'Aboville, coordinatrice du réseau régional multi-acteurs de la coopération et de la solidarité internationale (RRMA) de Midi-Pyrénées Coopdev'**

Les réseaux régionaux multi-acteurs travaillent sur la solidarité internationale avec les ONG, les agences de l'eau, les collectivités territoriales, etc. Ils font en sorte que les acteurs se concertent dans leurs projets et créent des synergies. Ils identifient ce qui est produit dans les territoires (nombre d'acteurs, de projets menés) et communiquent sur leurs actions. Enfin, les RRMA développent une offre de formation auprès des porteurs de projets. Les RRMA commencent à travailler avec les entreprises pour les associer à ces projets (exemple du compagnonnage économique mis en place par Midi-Pyrénées Coopdev').

Conclusions opérationnelles :

Les postes jouent un rôle essentiel pour faire émerger progressivement une communauté de ressources et d'expertises, alimentée par des retours d'expériences et de bonnes pratiques.

Ils facilitent la mise en œuvre des politiques d'attractivité par la promotion des marques territoriales, en favorisant le développement et le renforcement des coopérations. Les postes contribuent enfin à la transversalité des coopérations : comme celle entre le Val d'Oise et la Préfecture d'Osaka, les coopérations économiques s'appuient sur des atouts culturels et universitaires dans cet exemple. Les postes participent à faire évoluer les politiques publiques.